


## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

<p><b>DELIBERATION N° : 20171212_3</b></p> <p><b>OBJET :</b> Autorisations de Programme/Crédits de Paiement - Révision des AP/CP ouvertes sur les exercices précédents - Ouverture d'un AP/CP en recette</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : <b>27 DEC. 2017</b></p> <p>Nombre des conseillers en exercice : <b>39</b> Présents : 26 Procuration : 7 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE</p> <p><b>Présents</b> LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri-Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François</p> <p><b>Représentés</b> LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin</p> <p><b>Absents</b> HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire</p> <p>L'Élu(e) délégué(e)</p> <p>  <b>Christian LANDRY</b></p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

**Séance du 12 décembre 2017****DÉLIBÉRATION N° : 20171212\_3****OBJET :****Autorisations de Programme/Crédits de Paiement****- Révision des AP/CP ouvertes sur les exercices précédents****- Ouverture d'un AP/CP en recette****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

Par délibérations successives, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d' Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP) sur le budget principal.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que: « Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives » (article R.2311-9).

Notons que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Afin de tenir compte de l'avancée des études et/ou des travaux, il convient de procéder à l'actualisation des AP/CP ouvertes mais également d'en ouvrir une en recette.

**1 - Révision des AP/CP**

- Crèche de Vincenzo**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
					2010	1 055,89
2011	44 192,05					
2012	1 041,60					
2013	479 749,27					
2014	364 320,60					
2015	364 045,59					
2016	15 262,30					
2017	235 738,00					
2018	1 100 000,00					
<b>TOTAL</b>	<b>2 605 405,30</b>					

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement pour l'exercice 2017 s'élève à 2 357 38,00 €, celui de 2018 à 1 100 000 €.

Envoyé en préfecture le 27/12/2017  
 Reçu en préfecture le 27/12/2017  
 Affiché le 27/12/2017  
 ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212\_3-DE

- **Construction d'une médiathèque**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 695 741,90	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 655 009,40
					2017	2 799 754,63
					2018	700 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>8 695 741,90</b>

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement de l'exercice 2017 s'élève à 2 799 754,63 €, celui de 2018 à 700 000 €.

- **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2012	1	Etudes d'endiguement de la Rivière des Remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	291 586,39
					2017	200 000,00
					2018	530 882,71
					<b>TOTAL</b>	<b>1 694 700,00</b>

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement sur l'exercice 2017 s'élève à 200 000 €, celui de 2018 à 530 882,71 €.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	0,00
					2017	434 000,00
					2018	666 000,00
					<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000,00</b>

Ainsi le montant des Crédits de Paiement de l'exercice 2017 s'élève à 434 000 €, celui de 2018 à 666 000 €.

## **2/ Ouverture d'une AP/CP**

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Reçu en préfecture le 27/12/2017

Affiché le 27/12/2017

ID : 974-219740123-20171212-DCM20171212\_3-DE

La commune de Saint-Joseph est en négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations depuis quelques années afin de signer un emprunt pluriannuel permettant de sécuriser le financement de ses investissements sur 4 ans. Cette négociation ayant aboutie récemment, un contrat de prêt pluriannuel a été signé à cet effet.

- **Emprunt pluriannuel auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2017	1	Emprunt pluriannuel de la C.D.C.	1641-020	9 072 814,00	2018	2 200 000,00
					2019	2 200 000,00
					2020	2 200 000,00
					2021	2 472 814,00
					TOTAL	9 072 814,00

Ainsi le montant de l'Autorisation de Programme est de 9 072 814,00 € et les Crédits de paiement sont de 2 200 000,00 € en 2018, 2019, 2020 et de 2 472 814,00 € en 2021.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 26**

**Représentés : 7**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

• **Crèche de Vincenzo**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 605 405,30	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	235 738,00
					2018	1 100 000,00
					TOTAL	2 605 405,30

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement pour l'exercice 2017 s'élève à 235 738,00 €, celui de 2018 à 1 100 000 €.

• **Construction d'une médiathèque**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 695 741,90	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 655 009,40
					2017	2 799 754,63
					2018	700 000,00
					TOTAL	8 695 741,90

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement de l'exercice 2017 s'élève à 2 799 754,63 €, celui de 2018 à 700 000 €.

• **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2012	1	Etudes d'endiguement de la Rivière des Remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	291 586,39
					2017	200 000,00
					2018	530 882,71
					TOTAL	1 694 700,00

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement sur l'exercice 2017 s'élève à 200 000 €, celui de 2018 à 530 882,71 €.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	0,00
					2017	434 000,00
					2018	666 000,00
					TOTAL	1 100 000,00

Ainsi le montant des Crédits de Paiement de l'exercice 2017 s'élève à 434 000 €, celui de 2018 à 666 000 €.

**Article 2.-** **AUTORISE** l'ouverture d'une Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) en recette.

- **Emprunt pluriannuel auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Millé	N°	Désignation	IMPUTATION	Montant Voté	Exercice	Ventilation des crédits de paiements
2017	1	Emprunt pluriannuel de la C.D.C.	1641-020	9 072 814,00	2018	2 200 000,00
					2019	2 200 000,00
					2020	2 200 000,00
					2021	2 472 814,00
					TOTAL	9 072 814,00

Ainsi le montant de l'Autorisation de Programme est de 9 072 814,00 € et les Crédits de paiement sont de 2 200 000,00 € en 2018, 2019, 2020 et de 2 472 814,00 € en 2021.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

  (e) délégué(e)  
**Christian LANDRY**